

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**2015/...**

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 26 mars 2015**

**DCM N° 15-03-26-13**

**Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Conseil de Fabrique de la paroisse Immaculée Conception (Metz-Queueule).**

**Rapporteur: Mme AGUASCA**

Le Conseil de Fabrique de la paroisse Immaculée Conception sollicite l'aide financière de la Municipalité pour la remise en état de l'orgue de l'église. L'édifice est propriété de la Ville de Metz et l'orgue relève de la paroisse.

La Ville de Metz va réaliser des travaux d'entretien de la rosace située à l'arrière de l'instrument.

Dans ce cadre et à la demande de la paroisse Immaculée Conception, la manufacture d'orgues Bernard AUBERTIN va procéder à la protection, au nettoyage et à la réparation de l'orgue, pour un coût estimé à 15 600 €.

Il est proposé d'attribuer à la paroisse Immaculée Conception une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 3 120 € représentant 20% du coût des travaux à réaliser sur l'orgue.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la paroisse Immaculée Conception (Metz-Queueule),

**VU** l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- **DE VERSER** une subvention d'équipement exceptionnelle au Conseil de Fabrique de la paroisse Immaculée Conception d'un montant de 3 120 € représentant la participation financière de la Municipalité aux travaux de remise en état de l'orgue de l'église.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
La Conseillère Déléguée,

Christine AGUASCA

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39    Absents : 16                      Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**